

## VILLE DE VILLEBON-SUR-YVETTE URBANISME REGLEMENTAIRE

## Dossiers déposés avant le 13 octobre 2025

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
Autorisation de co	onstruire			
07/10/2025	AT 91661 25 10021	Monsieur BERNIER DENIS CARSUD	59 AVENUE DE LA PLESSE 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
06/10/2025	AT 91661 25 10022	Monsieur YALAP Antoine HOSTELLERIE LA FERRONIERE	23 AV DU GENERAL DE GAULLE 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
23/09/2025	AT 91661 25 10020	Monsieur LE BOUCHER SCI SANTE INVEST	6 REDIDENCE DES JONQUILLES 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
15/09/2025	AT 91661 25 10019	Ville de Palaiseau	LA PRAIRIE DE PALAISEAU 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
01/09/2025	AT 91661 25 10018	Monsieur POROT	4 AV DE LALTIQUE	

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
		Clément FNR fitness 2	91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
12/08/2025	AT 91661 25 10017	Madame combet-rone Maryline ETABLISSEMENT DARTY ET FILS	2 AVENUE DE LA PLESSE 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
01/08/2025	AT 91661 25 40015	GARAGE AUTOLUX	8 AVENUE DU QUEBEC 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
07/10/2025	DP 91661 25 10074	Marion MAILLEBOUIS	13bis Rue de la Butte Sainte Catherine 91140 Villebon-sur-Yvette	Le présent projet concerne la mise en œuvre d_une isolation thermique par l_extérieur (ITE) sur toutes les façades  L_ITE est réalisée conformément aux prescriptions du DTU 45.3 et aux règles de mise en œuvre décrites dans la fiche technique fournie (Fiche ITE).  Le complexe isolant est composé de :  - Panneaux isolants en polystyrène expansé (PSE) posés en quinconce, avec un découpage en L autour des ouvertures.  - Épaisseur totale du complexe fini : 200 mm, incluant 180 mm de PSE + 20 mm d_enduit et accessoires.  - Fixation mécanique par chevilles, complétée par l_usage de rails de départ fixés à raison de 4 chevilles/ml minimum. Un espace de 3 mm est respecté entre les rails pour la dilatation.  - Mise en œuvre de treillis de verre sur toute la surface, avec un recouvrement minimum de 10 cm, ainsi que des mouchoirs de treillis (30 x 30 cm) aux angles des ouvertures.

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
				- Utilisation d_une bande compressible pour dissocier I_ITE des points durs, comme prescrit.
04/10/2025	DP 91661 25 10073	TIEN REMY LE	22 Rue Jean-baptiste Corot 91140 Villebon-sur-Yvette	Aujourd'hui, les propriétaires payent 2 taxes foncières :  1 taxe foncière pour le 1er et 2ème étage de la maison (1395€ en 2025).  1 taxe foncière pour le rez-de-chaussée de la maison car cet espace a été déclaré en local commercial pour la société AKOIM (1315€ en 2025).  Nous souhaitons changer la destination de ce local commercial en habitation comme le reste de la maison.  Aucuns travaux ne sont à prévoir pour le rez-de-chaussée, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.  Il suffit de changer la destination au niveau administratif pour tout rassembler en une seule taxe foncière pour l'ensemble de la maison.
				Enfin, nous souhaitons faire installer un portail devant la maison car il n'y en a pas actuellement. Cela permettra de sécuriser le terrain.
26/09/2025	DP 91661 25 10072	Madame GUERLIN Marie-Dominique SCI DE GUER	4 IMPASSE DE GENEVE 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	pergola
22/09/2025	DP 91661 25 10070	Sann Chea	23 Rue des Chênes 91140 Villebon-sur-Yvette	Installation de pompe à chaleur

D ( 1 1/ A)		Dan :		
Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
09/09/2025	DP 91661 25 10065	Rehabi aissa EDF solutions solaires	6 Allée Pierre de Ronsard 91140 Villebon-sur-Yvette	Installation d_un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire. La production sera auto consommée sur site.  Nombre de modules : 10  Superficie totale (en m²) : 20  Puissance totale (en kWc) : 4,250
29/07/2025	DP 91661 25 10059	Monsieur David GARCEZ CARVALHO	29 RUE GIRARDOT 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	CLOTURE
26/06/2025	DP 91661 25 10048	Olivier IMBERT	49ter Rue des Maraichers 91140 Villebon-sur-Yvette	Modification de la clôture sur rue existante avec installation:  - d'un portail motorisé coulissant (Jardimat Alpes gris 350x160, ref:3614110155535): aluminium, h=160cm, couleur gris anthracite RAL 7016 ouverture à droite  -d'un portillon (jardimat Alpes gris 100x160, ref: 3614110155528) aluminium h=1.60m couleur gris anthracite RAL 7016  -d'un muret (où sont implantés des coffrets techniques), h=1m surmonté d'une clôture jardimat Alpes gris, en aluminium, h=0.70m., couleur gris anthracite RAL 7016 (hauteur total muret+ clôture=1.70m)

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
				-de 4 poteaux entre le portillon, le portail et le muret, l=0.5m, h=1.85m
				hauteur max de la construction: 1.85m
03/10/2025	PC 91661 24 10013 M01	ZHENYU HAO	62 Rue des Maraichers 91140 Villebon-sur-Yvette	
07/08/2025	PC 91661 25 10023	FRANCK AFFALI	14 Rue de Lucerne, LOT B 91140 Villebon-sur-Yvette	Construction d'une maison d'habitation (cave + RDC + Etage + Combles récupérables) Démolition totale de la charreterie sur le terrain en vu de la nouvelle construction
01/08/2025	PC 91661 25 40021	SILIO Pascal GARAGE AUTO LUX	8 avenue du Québec 91140 Villebon-sur-Yvette	Réaménagement de la concession automobile + 2 extensions sont prévues : un SAS d'entrée et une aire de lavage couverte et close. Cette dernière remplacera l'aire de lavage couverte existante. Dépose de l'aire de lavage couverte.
17/07/2025	PC 91661 25 10019	Sébastien GREGOIRE	11 rue Millet 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	construction d'une maison individuelle
17/07/2025	PC 91661 25 10018	DE LASTEYRIE Grégoire MAIRIE DE PALAISEAU	La Prairie de Palaiseau 91140 Villebon-sur-Yvette	Le projet concerne la restructuration partielle du Tennis Club de Palaiseau, situé dans le complexe sportif municipal Georges Collet. Il comprend la démolition de trois terrains couverts existants et de leurs vestiaires, la reconstruction d_une halle de tennis couverte avec 4 terrains, des locaux annexes, ainsi que la mise en accessibilité PMR du club-house existant.Le projet intègre également la construction de

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
				vestiaires et de locaux dédiés à la pratique du football, sur la même parcelle. L_ensemble est conçu pour une meilleure lisibilité des accès, une intégration paysagère soignée, et une utilisation fluide et accessible pour tous les usagers.La structure principale est en ossature bois, avec des toitures en partie végétalisées et un traitement architectural valorisant la qualité environnementale et la performance énergétique. Le projet prévoit la démolition de trois terrains de tennis couverts vétustes, ainsi que des vestiaires et locaux techniques attenants, devenus inadaptés aux normes actuelles de pratique sportive et d_accessibilité. Ces démolitions permettent de libérer l_emprise nécessaire à la construction d_un nouvel équipement conforme, mieux intégré à son environnement, et répondant aux besoins fonctionnels du club.
28/04/2025	PC 91661 25 10015	BELGACEM TALEB	24 DOMAINE DES ROCHES 91140 Villebon-sur-Yvette	Le projet consiste en :  *La démolition d_un garge exterieur et d_un abri jardin existants.  *La réhabilitation et réaménagement intérieur de la maison existante  *La réfection du ravalement de façade de ton pierre blanc.  *L'installation d_une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière gaz existante  *Une partie neuve sera créée pour agrandir sur le côté Nord-est la maison  *Le garage existant ne respectant pas la regle de l_implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques est démoli et déplacé et implanté en limite separative latérale au sud de la parcelle avec une toiture tarrasse végétalisée.

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
				*Les clôtures existantes en limites séparatives et sur emprise publique sont en très mauvaise état, ils seront remplacées par un muret bas d_environ 50cm plus des panneau grillage rigide Hauteur totale maximale 2.00m doublé de la haie végétale existante qui sera maintenues ou remplacées selon l'état des végétaux. Il est prévu la démolition du :  *Du garge existant qui sera reconstruit en limite separative latérale au sud de la parcelle *D'un abri jardin existant en mauvaise état